

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET DE L'EMPLOI A DOMICILE



Deuxième sondage réalisé pour la FEPEM par Ipsos



Paris, le 3 février 2021

Dans la continuité du premier sondage réalisé auprès des particuliers employeurs et salariés de l'emploi à domicile à l'issue du confinement du printemps 2020, la FEPEM a conduit fin novembre 2020 un deuxième sondage visant à évaluer et suivre dans le temps les conséquences de la crise sanitaire sur le secteur de l'emploi à domicile.

Réalisé en ligne auprès de **2 081 particuliers employeurs et 1 690 salariés de l'emploi à domicile à la sortie du deuxième confinement** (entre le 30 novembre et le 7 décembre 2020), ce sondage fait **le point sur les pratiques au cours de la période de la rentrée** (septembre-octobre) **puis celle du deuxième confinement** (novembre-décembre).

Grâce à ces deux sondages, la FEPEM, organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs, a souhaité doter le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile d'indicateurs objectifs pour évaluer l'impact de la crise COVID-19.

La reprise de l'activité observée à la sortie du premier confinement s'est confirmée dès la rentrée de septembre

Interrogés **sur la période de septembre et octobre 2020, 98% des particuliers employeurs ont déclaré avoir maintenu l'activité de leurs salariés** – dont 90% selon le même volume horaire qu'avant le début de la crise sanitaire (mars 2020). Un chiffre corroboré par les salariés interrogés, qui déclarent, également pour 98% d'entre eux, avoir poursuivi leur activité sur cette période.

Ces résultats sont à mettre en parallèle avec ceux du premier sondage mené en juin – juillet 2020 : 87% des particuliers employeurs déclaraient alors avoir repris l'activité de leurs salariés à la sortie du premier

confinement, tandis que 79% prévoient la reprise de l'activité de leurs salariés à la rentrée de septembre : **des projections confirmées (et même dépassées)** au regard des résultats du deuxième sondage. Seuls 2% des contrats de travail ont été rompus en septembre, essentiellement en raison d'une diminution des besoins des particuliers employeurs ou par peur de la contamination.

Un fort maintien de l'activité salariée à domicile lors du deuxième confinement

Le **premier confinement du printemps avait été marqué par un fort ralentissement de l'activité salariée à domicile**, 27% seulement des particuliers employeurs avaient maintenu l'activité de leurs salariés pendant cette période. La situation lors du deuxième confinement de novembre-décembre s'est révélée bien différente: en effet, **95% des particuliers employeurs ont maintenu l'activité de leurs salariés pendant cette période**, un chiffre très homogène selon les catégories d'emploi. Ainsi, la poursuite d'activité largement observée lors du premier confinement pour les assistants de vie s'est généralisée aux autres catégories d'emploi pendant le deuxième confinement.

Le télétravail, qui s'est largement répandu depuis le début de la crise sanitaire, a eu très peu d'incidence sur l'emploi à domicile

Parmi les particuliers employeurs actifs (qui représentent près de la moitié des particuliers employeurs interrogés), **93% disent avoir continué à travailler pendant le deuxième confinement**. Parmi eux, 55% étaient en télétravail lors de cette deuxième période de confinement, soit exclusivement, soit en alternance avec une présence sur leur lieu de travail.

Les particuliers employeurs ayant télétravaillé déclarent pour près des trois quarts d'entre eux (73%) que le télétravail n'a pas eu d'incidence sur leur recours à l'emploi à domicile. Une minorité évoque une réduction du nombre d'heures (12%), le changement des jours ou des heures d'intervention à domicile (respectivement 5% et 6%) ou encore le changement de la nature du travail qu'ils demandaient à leurs salariés (5%). Ces résultats écartent l'hypothèse d'un impact négatif du télétravail sur l'emploi à domicile, et soulignent la solidité des relations entre les particuliers employeurs et leurs salariés.

L'utilité sociale de l'emploi à domicile largement soulignée par les particuliers employeurs

Interrogés sur leur appréciation de l'emploi à domicile, **92% des particuliers employeurs affirment qu'il est utile socialement**, et **88% le déclarent indispensable au bon fonctionnement de leur foyer**. Toutefois, 6 particuliers employeurs sur 10 concèdent que l'emploi à domicile serait une dépense à réévaluer si des problèmes financiers survenaient dans leur ménage.

Des préconisations visant à éviter la transmission de la COVID-19 très largement mises en pratique

Le **guide de préconisations et de bonnes pratiques**, élaboré par les partenaires sociaux du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile avec l'approbation du Ministère du Travail et du Ministère des Solidarités et de la Santé, afin d'éviter la transmission de la COVID-19 dans le cadre de l'emploi à domicile, a été **largement diffusé** puisque 67% des particuliers employeurs et 73% des salariés affirment le connaître. Son accueil a été très positif, la quasi-totalité des particuliers employeurs (96%) comme des salariés (98%) affirmant en effet mettre ses recommandations en application.

Pour janvier 2021 : un niveau élevé d'intentions de recours à l'emploi à domicile

A la sortie du deuxième confinement, **94% des particuliers employeurs déclaraient avoir l'intention de poursuivre l'activité de leurs salariés en janvier 2021**. Ce chiffre est supérieur à celui des intentions déclarées à la sortie du premier confinement pour la rentrée de septembre (79%), qui eux-mêmes avaient été dépassés dans la pratique. Des résultats qui tendent à montrer que, passée la période de turbulence générée par le premier confinement, le secteur de l'emploi à domicile s'est adapté aux nouvelles contraintes et demeure un point d'ancrage essentiel dans la vie des particuliers employeurs.

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire.

En savoir plus : www.fepem.fr

CONTACT PRESSE

Jean-Christophe GOUX

06.11.73.41.02

jcgoux@fepem.fr

A propos d'IPSOS

Ipsos est le troisième Groupe mondial des études. Avec une présence effective dans 88 pays, il emploie plus de 16 000 salariés et a la capacité de conduire des programmes de recherche dans plus de 100 pays. Créé en 1975, Ipsos est contrôlé et dirigé par des professionnels des études. Ils ont construit un groupe solide autour d'un positionnement unique de multi-spécialistes – Etudes sur les Médias et l'Expression des marques, Recherche Marketing, Etudes pour le Management de la Relation Clients / Employés, Opinion et recherche sociale, Recueil de données sur mobile, internet, face à face et téléphone, traitement et mise à disposition des résultats.

En savoir plus : www.ipsos.com